

International Civil Aviaton Organization Organisation de l'aviation civile internationale

Organización de Aviación Civil Internacional Международная организация гражданской авиации منظمة الطيران المدني الدولي

国际民用航空组织

Réf.: ES AN 4/74 - 0483 Le 18 août 2010

Objet: Première réunion de l'Equipe de travail de l'APIRG sur la Navigation fondée sur les

performances et la mise en œuvre du Système mondial de navigation par satellite

(PBN/GNSS TF/1)

(Nairobi, 12 - 14 octobre 2010)

Suite à donner: Répondre avant le 17 septembre 2010

Madame/Monsieur,

Me référant à la dix-septième réunion de l'APIRG (APIRG/17) tenue à Ouagadougou (Burkina Faso) du 2 au 6 août 2010, en particulier à la Décision 17/49: Dissolution des Equipes de travail sur la mise en œuvre du GNSS et la PBN et création de l'Equipe de travail PBN/GNSS, j'ai l'honneur d'inviter votre Administration à participer à la réunion PBN/GNSS TF/1 visée en objet, qui se tiendra au Fairview Hotel à Nairobi (Kenya) du 12 au 14 octobre 2010.

Je saisis la présente occasion pour souligner que, lors des discussions qui ont eu lieu dans le cadre de l'APIRG/17, et qui ont porté sur divers sujets, on a souligné qu'il importait d'assigner des compétences appropriées aux organes auxiliaires spécialisés de l'APIRG tels que l'Equipe de travail PBN/GNSS. Je vous invite, à cet égard, à passer en revue l'ordre du jour de la réunion à la lumière du rapport de la réunion conjointe des Equipes de travail PBN et GNSS qui s'est tenue à Nairobi du 8 au10 septembre 2009 et du rapport de la réunion APIRG/17, pour ce qui concerne les questions relatives à la PBN et au GNSS, pour décider en connaissance de cause de la composition de votre délégation. Vous voudrez bien noter, toutefois, que la réunion requerra la participation d'experts ATM et GNSS.

L'ordre du jour provisoire annoté figure ci-joint à l'**Appendice A**. Vos observations sur l'ordre du jour proposé seront les bienvenues. Des renseignements à l'intention des participants, ainsi qu'une liste d'hôtels, figurent à l'**Appendice B**.

Le mandat de l'Equipe de travail PBN/GNSS est reproduit à l'**Appendice C**.

Tel. No: 254 (20) 7622395 (ICAORD)

Fax No: 254 (20) 7621092 E-Mail: icao@icao.unon.org

254 (20) 7622396 (ICAODEPRD)

254 (20) 7622391 (TECH. COOP)

254 (20) 7622399 (ADMIN)

...../2....

Veuillez noter que la documentation (documents de travail et d'information) ne sera pas disponible sur support imprimé. Votre Administration voudra donc bien veiller à ce que les participants soient munis du matériel informatique nécessaire (notamment d'ordinateurs portables) pour pouvoir participer effectivement à la réunion

La présente lettre, les renseignements à l'intention des participants et la liste des hôtels, ainsi que les documents de travail de la réunion, seront affichés à mesure qu'ils deviendront disponibles, sur le site du Bureau régional ESAF de l'OACI à l'adresse suivante : www.icao.int/esaf.

Pour nous aider à planifier et préparer la réunion, je vous saurais gré de bien vouloir confirmer dès que possible, de préférence avant le 17 septembre 2010, la participation de votre Administration à la réunion en communiquant au Bureau régional ESAF, par courriel (<u>icao@icao.unon.org</u>) avec copie à (<u>seboseso.machobane@icao.unon.org</u>) ou par fax (+254 20 762 1092), le nom et le titre officiel de votre (vos) participant(s).

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, les assurances de ma très haute considération.

Le Directeur régional Geoffrey P. Moshabesha

Appendices: A: Ordre du jour provisoire annoté de la réunion PBN/GNSS TF/1

B: Renseignements à l'intention des participants C: Mandat de l'Equipe de travail PBN/GNSS

Ordre du jour provisoire annoté (PBN/GNSS TF/1) (Nairobi, 12-14 octobre 2010)

OBJECTIFS STRATEGIQUES	Point de l'ordre du jour	SUJET	ANNOTATIONS
D	1	Adoption de l'ordre du jour et élection du Président	La réunion examinera et adoptera l'ordre du jour de la première réunion de l'Equipe de travail PBN/GNSS et élira le Président de la réunion.
A & D	2	Examen et suivi des Recommandations, Conclusions et Décisions applicables à l'Equipe de travail	La réunion examinera et suivra les Recommandations de la Réunion régionale spéciale de navigation aérienne AFI/8, ainsi que les Conclusions et Décisions de l'APIRG applicables aux fonctions de l'Equipe de travail PBN/GNSS.
A & D	4	Etat de mise en œuvre de la PBN dans la Région AFI	La réunion examinera les informations disponibles sur l'état de mise en œuvre de la PBN dans la Région AFI, en se reportant au <i>Plan régional de mise en œuvre de la PBN</i> afin de déterminer les mesures à prendre pour favoriser la mise en œuvre. Les informations au titre de ce point de l'ordre du jour serviront aussi à mettre à jour les fiches du cadre de performance (PFF).

A & D	3	Objectifs régionaux de performance de la PBN et du GNSS et bilan des mesures prises	La réunion examinera les objectifs régionaux de performance concernant la PBN et le GNSS, prendra note des mesures prises en la matière, et actualisera les <i>fiches du cadre de performance</i> (<i>PFF</i>) si nécessaire.	
D	5	Stratégie de mise en œuvre du GNSS dans la Région AFI	La réunion examinera les résultats d'APIRG/17 et autres développements intervenus depuis lors. Elle donnera son avis sur les décisions à prendre au plus haut niveau au sujet du déploiement du GNSS pour compléter les capacités de la Baro-VNAV afin d'atteindre les objectifs concernant l'APV énoncés dans la Résolution de l'Assemblée A36-23, ainsi que les objectifs du <i>Plan régional de mise en œuvre de la PBN</i> .	
D	7	Examen du mandat et du programme de travail de l'Equipe de travail PBN/GNSS	La réunion reverra le mandat et le programme de travail de l'Equipe de travail PBN/GNSS à la lumière des PFF et d'autres tâches visant à mettre en œuvre la PBN et le GNSS, et y apportera les ajustements nécessaires.	
D	8	Dates et lieu de la prochaine réunion	La réunion approuvera les dates et l'ordre du jour provisoires de la prochaine réunion de l'Equipe de travail PBN/GNSS.	
	9	Questions diverses	Au titre de ce point de l'ordre du jour, la réunion abordera toute autre question non traitée par ailleurs.	



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE BUREAU AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE

Première réunion de l'Equipe de travail de l'APIRG sur la Navigation fondée sur les performances et la mise en œuvre du Système mondial de navigation par satellite (PBN/GNSS TF/1)

(Nairobi, 12 - 14 octobre 2010)

BULLETIN D'INFORMATION

1. LIEU DE LA REUNION

- 1.1 La réunion se tiendra au Silver Springs Hotel, Nairobi, Kenya. Le Silver Springs Hotel se trouve sur la route Argwings Kodhek, a environ 7 minutes de conduit a partir du centre de la ville de Nairobi.
- 1.2 L'adresse du Bureau régional de l'OACI est la suivante:

Téléphone: +254-20-762 23 95/96 Fax: +254-20-7621092/7623028

e-mail: <u>icao@icao.unon.org</u>

Coordinateur de la réunion:

M. Seboseso Machobane, RO/ATM

Tel. +254-20-7622372 Cell: +254-717-555811

e-mail: seboseso.machobane@icao.unon.org

2. INSCRIPTION

2.1 L'inscription des participants se fera de 08.30 heures à 0900 heures.

3. OUVERTURE DE LA REUNION

3.1 L'ouverture officielle de la réunion se déroulera le 12 octobre à 09.00 heures.

4. HÔTELS

4.1 Les participants sont priés de faire eux-mêmes les réservations d'hôtel. Une liste des hôtels recommandés est jointe en Annexe. Les participants devraient signaler qu'ils vont participer à une réunion de l'OACI pour obtenir les taux spéciaux de l'Organisation des Nations unies.

5. TRANSPORT

Retour de l'aéroport

L'aéroport international Jomo Kenyatta est situé à environ 16 kilomètres du centre de la ville (à peu près à 20 minutes de route en fonction du trafic). Le tarif de l'aéroport au centre de la ville par des bus spéciaux dénommés City Hoppa et Double M est 60 shillings Kenyans. Les taxis sont facilement disponibles. Le prix du taxi de l'aéroport au centre ville varie entre 1000 Kshs – 1500 Kshs, toutefois il est conseillé de se mettre d'accord sur le prix de la course avant de monter dans le véhicule. Les taxis recommandés sont:-

BUZZ A CAB: Téléphone portable: +254 (0) 721 34 95 90 /(0)734 82 85 85

Téléphone fixe +254 20 828585 or 828774

(De l'aéroport à l'hôtel Panari, 600 Ksh et de l'aéroport au

centre de la ville, le prix varie entre 1000 et 1500 ksh)

KENATCO: Tel: +254 20 824248/+254 20 225123/+254 20 230771/+254

20 230772 (De l'aéroport à l'hôtel Panari, 900 Ksh, et de l'aéroport au centre de la ville, le prix varie entre 1200 et

1500 Ksh)

JATCO TAXIS: Tel:+254-20-4448162/0722648383/0722725131/0733

701494 Fax: 4442114 (De l'aéroport à l'hôtel Panari, 800 Ksh et de l'aéroport au centre de la ville, le prix varie entre

1200 et 1500 Ksh)

6. VISA

6.1 Bien que tous les voyageurs arrivant au Kenya doivent être en possession d'un passeport valide, les citoyens de certains pays n'ont pas besoin d'un visa d'entrée au Kenya. Les participants sont donc priés de vérifier, auprès de nos différentes ambassades, s'ils sont ou non exempts de visa d'entrée au Kenya.

6.2 Ceux qui ne sont pas exempts de visa d'entrée devraient faire une demande de visa auprès des Hauts Commissariats ou des ambassades du Kenya, qui le leur accordera sur présentation de la documentation prouvant qu'ils sont des représentants désignés à prendre part à une réunion de l'Organisation des Nations unies se déroulant à Nairobi. Dans les pays où il n'existe pas d'Ambassade ou de Haut Commissariat du Kenya, l'Ambassade ou le Haut Commissariat britannique représente généralement le Kenya et est en mesure de délivrer des visas.

7. SANTE

- 7.1 Les participants doivent veiller à prendre une assurance voyage (y compris santé) de leur pays d'origine en vue de leur séjour à Nairobi, et s'assurer que cette assurance est valable à Nairobi. En outre, les participants doivent avoir sur eux la preuve de leur couverture médicale, y compris l'hospitalisation sous forme de carte pouvant être produite auprès des structures de sante en cas de nécessite. Ils sont aussi fortement encourages, pendant leur enregistrement, à fournir des renseignements sur une personne proche qui pourra être contactée de sa part en cas de besoin.
- 7.2 La présentation d'un certificat de vaccination contre la fièvre jaune en cours de validité est obligatoire pour les ressortissants des pays africains suivants Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, les Comores, le République Centre Africaine, le Tchad, le Congo, la RDC, la Côte d'Ivoire, l'Ethiopie, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Guinée Bissau, la Guinée Equatoriale, le Liberia, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique, le Niger, le Nigeria, la Somalie, le Rwanda, São Tomé et Principe, le Sénégal, la Sierra Leone, la Tanzanie, le Togo et l'Ouganda. Si le certificat de vaccination n'est pas disponible, la vaccination se fera à l'aéroport moyennant 15 Dollars. Vous voudrez bien visiter le site web de l'organisation mondiale de la santé (OMS) http://www.who.int/ith/ pour plus d'informations sur le Kenya.
- 7.3 Veuillez noter qu'une clinique est disponible au sein du Complexe des Nations unies.

8. INFORMATIONS SUR LE CLIMAT LOCAL

8.1 Pendant le mois d'octobre la température minimale moyenne est de 13^oC et la température maximale moyenne est de 24^oC, les pluies sont également prévisibles.

9. MONNAIE LOCALE ET TAUX D'ECHANGE DES DEVISES ETRANGERES

- 9.1 L'unité monétaire de base est le shilling Kenyan, qui se divise en 100 centimes. Les pièces existent en argent et en bronze, dans cet ordre: 1 shilling en argent et en bronze; 5, 10, et 40 shillings en bronze. Les billets sont émis en coupures de 50, 100, 200, 500 et 1000 shillings.
- 9.2 Les taux de change du shilling Kenyan sont déterminés par le commerce interbancaire qui varie sur une base quotidienne. Les taux du Dollar varient entre 70 et 80 Ksh.
- 9.3 Il n'y a pas de limite imposée sur la somme de billets de banque en devises étrangères ou de chèques de voyage que les visiteurs peuvent faire rentrer au Kenya. Cependant la sortie de la monnaie Kenyane par les visiteurs est strictement interdite. Un montant maximum de 400 shillings peut être autorisé à sortir.
- Les banques commerciales et les Bureaux de change privés fournissent des services de change. La plupart des banques sont ouvertes de 09.00 heures à 16.00 heures de Lundi à Vendredi et de 09.00 heures à 12.00 heures le premier et le dernier Samedi du mois. Les hôtels fournissent également des services de change, mais moyennant quelques frais. Pour ceux qui pourraient avoir besoin de la monnaie Kenyane dès leur arrivée, les banques à l'aéroport international Jomo Kenyatta sont ouvertes tous les jours de 07.00 heures à minuit et disposent des services de change. Veuillez bien conserver vos reçus après les transactions d'échange, cette mesure vous permettra de changer encore vos shillings Kenyans en devise étrangère quand vous partirez du pays. Les services de banque et de poste sont disponibles à l'intérieur du Complexe des Nations unies à Gigiri.

10. TELEPHONES

10.1 Les connexions directes avec le monde entier sont disponibles en utilisant le code international ou l'opérateur téléphonique, si cela est nécessaire. De l'étranger, composer le numéro 254 suivi du numéro requis. Les quatre opérateurs de la téléphonie mobile présents sont: Orange, Safaricom, YU et Zain.

11. SECURITE

10.1 Vous êtes priés de visiter le site http://www.unon.org et de choisir "Avis sur la sécurité" pour lire les dernières informations sur la question. Les délégués seront tenus de retirer leurs badges au poste de sécurité à l'entrée du Complexe de l'UNON pour pouvoir entrer. Il est donc important que le Bureau régional reçoive les noms des délégués dans les meilleurs délais afin de prendre des dispositions pour leur préparer des badges.

Liste des Hôtels/Taux de l'année 2010

HÔTEL	TAUX EN	ADDRESSE	TELEFAX	TELEPHONE	Email
	DOLLARS DES		NO.		
	E.U.				
Tribe Hotel	220.00 (SBB) Free shuttle transfer to/from UN Gigiri to the hotel from 7 a.m. to 9 a.m. every 30 minutes and 4.30 p.m.	1km from UN offices in Gigiri Market Hotel P O Box 1333 Nairobi – 00621	254-20-7200110	254-20-7200106	reservations@tribehotel- kenya.com
	to 6.00p.m. every 30 minutes				
Silver Springs Hotel	Standard Single Kshs.9,000 Standard Double Kshs.12,000	Argwings Kodhek Road approximately 7 minutes drive from the city centre.	254-20-2720545	254-20-2722451/2	sales@silversprings-hotel.com
Intercontinental Hotel	185.00 (SBB) 205.00 (DBB)	Cr. City Hall Way, Uhuru Highway	254-20-32000030	254-20- 32000000	reservations@interconti.co.ke/ Josephine.wakhu@icnairobi.com
Holiday Inn	199.00 (SBB) 224.00 (DBB)	Cr. Parklands Road and Mpaka Lane	254-20-3748823	254-20-3740920/1 3740906	admin@holidayinn.co.ke khaveres@holidayinn.co.ke
Six Eighty Hotel	Ksh.4,105.00(SBB) Ksh.5,775.00(DBB)	Cr. Muindi Mbingu Street/Kenyatta Avenue	254-20-332908	254-20-315680	info@sentrim.com
The Stanley Hotel	Ksh.10,850.00(SBB) Ksh.13,650.00(DBB)	Cr. Kenyatta Avenue/Kimathi Street	254-20-249757	254-20-316377	reservations@sarova.co.ke
			Reservation. 254-20-2715566	Reservation 254-20-2713333	
Hilton Hotel	US\$113 (SBB) US\$138 (DBB)	Mama Ngina Street	254-20-250099	254-20-2790000	Reservations.nairobi@hilton.com Benard.itebete@hotmail.com
Nairobi Safari Club	US\$160.00 (SBB)* US\$180.00 (DBB)*	University Way/Koinange Street	254-20-224625 or 215137	254-20-251333	sales@nairobisafariclub.com
Meridian Court Hotel	Kshs. 4,000.00 (SBB) Kshs. 4,800.00 (DBB)	Murang'a Road, off Moi Avenue	254-20-333658	254-20-313991	Meridian@bidii.com
Jacaranda Hotel	US\$188.00 (SBB) US\$234.00 (DBB)	Chiromo Road, Westlands Loita Street		254-20- 4448713/4/5/6/7	Sales- jngroup@africanonline.co.ke
Grand Regency	US\$185.00 (SBO) US\$210.00 (DBO)		254-20-217120	254-20- 228820 254-20 - 211199	jsian@laicoregencyhotel.co.ke
Ambassador Hotel	US\$45.00(SBB) US\$55.00(DBB)	Moi Avenue	254-20-336860	254-20-242933 226733	hotelambassador@nbi.ispkenya.c om
Windsor Hotel	183.00 (SBB) 245.00 (SBB)	Off Kiambu Rd	254 20 8560160/1	254 20 8562300	admin@windsor.co.ke
The Panari Hotel US\$150.00 (SBB) US\$180.00 (DBB)		Mombasa Road	254 20 828985	254 20 828990/3 254 20 6946000	info@panarihotel.com sherri.a@panarihotels.com

Le taux d'échange du Dollar est de 74 – 77 shillings Kenyans.

Ces taux sont sujets à changement sans préavis.

DBB = Double, nuitée & et petit déjeuner ; SBB = Seule, nuitée & et petit déjeuner.

Notez bien: En faisant votre réservation, n'oubliez pas de signaler que venez participer à une réunion de l'OACI, pour vous permettre d'obtenir les taux spéciaux de l'ONU

PROJET DE MANDAT DE L'EQUIPE DE TRAVAIL CONJOINTE PBN/GNSS DE L'APIRG

1. Mandat

- a) Réaliser des études spécifiques à l'appui de la mise en œuvre de la Navigation fondée sur les performances (PBN) dans la Région AFI, conformément aux Objectifs stratégiques de l'OACI ainsi qu'aux objectifs des Initiatives du Plan mondial, en particulier l'objectif 5 et les objectifs connexes (7, 10, 11, 12, 20, 21);
- b) Identifier toute autre question ou toute autre mesure à prendre découlant des travaux de l'OACI, ou à soumettre à l'OACI pour examen, en vue de faciliter l'harmonisation, à l'échelle régionale et mondiale, des applications existantes ainsi que la mise en œuvre future de la Navigation fondée sur les performances (PBN);
- c) Déterminer et recommander, sur la base de ces études, une stratégie et un plan de mise en œuvre de la PBN pour la Région AFI, fondés sur les objectifs de l'OACI concernant la mise en œuvre de la PBN énoncés dans la Résolution 36-23 de l'Assemblée;
- d) Aider les Etats qui pourraient avoir besoin d'un soutien pour mettre en œuvre la PBN.

2. Programme de travail

- a) Etudier et évaluer les besoins régionaux dans les domaines RNAV et RNP;
- b) Prêter assistance, dans un premier temps, aux Etats qui pourraient avoir besoin d'un soutien pour élaborer leur Plan national de mise en œuvre de la PBN;
- c) Identifier les routes et régions terminales prioritaires où la RNAV et la RNP devraient être mises en œuvre ;
- d) Identifier les pistes prioritaires pour les Procédures d'approche avec guidage vertical (APV) à mettre en œuvre sur la base des spécifications de l'OACI applicables à la navigation RNP APCH (APV/Baro-VNAV);
- e) Elaborer une proposition d'amendement aux Procédures complémentaires régionales AFI concernant la mise en œuvre de la PBN dans la Région ;
- f) Définir des éléments d'orientation ainsi que les besoins de formation ;
- g) Suivre les développements au sein de l'OACI qui affectent le Plan mondial et plus particulièrement la PBN, afin de mettre à jour les plans régionaux en conséquence ;
- h) Assurer la coordination avec les autres Régions de l'OACI en vue d'harmoniser la mise en œuvre ;

- i) Se charger d'autres fonctions utiles pour la mise en œuvre de la PBN, qui lui seront assignées par l'APIRG;
- j) Elaborer et mettre à jour, au besoin, la Stratégie régionale et le Plan régional de mise en œuvre de la PBN;
- k) Définir les objectifs de performance de la PBN et les plans d'action y relatifs pour les phases de vol en route, en région terminale et d'approche;
- 1) Faire rapport à l'APIRG par l'intermédiaire de ses Sous-Groupes ATM et CNS.

3. Principes guidant l'Equipe de travail

- a) La mise en œuvre de la PBN suivra les objectifs et jalons de la PBN de l'OACI;
- b) Eviter tout suréquipement résultant de multiples équipements embarqués et/ou de multiples systèmes au sol ;
- c) Eviter le besoin de multiples approbations de navigabilité et d'exploitation pour les opérations intra-régionales et interrégionales ;
- d) Continuer d'appliquer les procédures de navigation aérienne conventionnelles durant la période de transition afin de garantir l'exploitation par les usagers qui ne sont pas équipés pour la RNAV et/ou la RNP;
- e) La première Stratégie régionale et le premier Plan régional de mise en œuvre de la PBN devraient aborder les questions de planification mondiale à court terme (2008-2012), à moyen terme (2013-2016) et à long terme ;
- f) Ne pas perdre de vue que le principal objectif de l'OACI est d'assurer une performance sûre et efficace du Système mondial de navigation aérienne et donc veiller à ce que des évaluations de la sécurité soient effectuées avant et après la mise en œuvre pour assurer l'application et le maintien des niveaux de sécurités établis;
- g) Tenir compte de l'introduction de nouvelles technologies, et encourager la mise en œuvre et le développement du GNSS ;
- h) Coordonner la mise en œuvre avec les autres Plans régionaux pertinents ;
- i) Appliquer les éléments d'orientation de l'OACI et autres informations qui pourraient s'appliquer à la Région pour faciliter la mise en œuvre de la PBN.
